



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 4 juin 2018

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2018-121

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 4 juin 2018 et que soient ajoutés les points : 14d) : Membre du comité technique incendie, 18d) Affichage du poste de Directeur Général, 18e) Achat de pancartes d'interdiction de stationnement pour plusieurs rues et 18f) Vtt et moto sur la piste cyclable.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 4 juin 2018
2. a) Adoption du procès-verbal de la Consultation Publique
b) Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2018
3. Dépôt et adoption du Rapport financier et du vérificateur pour l'exercice 2017
4. Résolution : Attestation de conformité des dépenses pour l'Entretien du Réseau Routier Local pour 2017
5. Acceptation et paiement des comptes du mois mai 2018
6. Résolution : Appel de soumission par invitation pour Internet Haute Vitesse
7. Résolution : Entretien des bâtiments
 - a) Remplacement du solin au centre JR + scellant des fenêtres BP
 - b) Peinture intumescente aux plafonds du sous-sol au centre JR
 - c) Analyse de matériaux isolant pour le feu à l'intérieur du garage municipal
8. Résolution : Eau potable gratuite dans les lieux publics
9. Résolution : Adoption du Projet de règlement 94-5, Règlement amendant le règlement régissant la vitesse permise sur le réseau routier municipal pour la modification de la vitesse au rang Roxham
10. Résolution: Choix d'une firme d'avocats
11. Résolution : Annuler la résolution 2017-264
12. Résolution : Inscription au congrès de la FQM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

13. Résolution : Journée des RDD le 8 septembre 2018
14. Service Incendie :
 - a) Information : Schéma de couverture de risque incendie révisé
 - b) Information : Document de travail pour regroupement des casernes
 - c) Résolution : Clignotant vert pour pompiers et PR
 - d)
15. Voirie :
 - a) Entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire – Pavage
 - b) Résolution: Sand Blast, Primer, Peinture Charrue International 2010
 - c) Résolution : Réparation du tracteur John Deere par Susan
 - d) Résolution : Contrat de fauchage des routes : Appel d'offres
 - e) Résolution : Terre des fossés pour compléter le plateau au Parc
 - f) Résolution : Achat de « vêtements de travail » pour la voirie
 - h)
16. Parc :
 - a) Résolution: Salaires des moniteurs déjà engagés
 - b) Résolution : Nouveaux animateurs pour le camp de jour
 - c)
 - d)
17. Bibliothèque :
18. Divers :
 - a) Résolution : Demande de dons de la Légion Royale Canadienne
 - b) Résolution : Demande de dons de la Fondation Santé pour la Vie
 - c) Résolution : Demande de dons de la Société de la sclérose latérale Amyotrophique
 - d)
19. Information :
 - a) Programme d'aide à la voirie locale : nouveau programme
 - b) MTMDET (MTQ) Demande d'acquisition
 - c) Don du Ministre de l'Immigration
 - d) M. Billette accusé de réception Résolution de surveillance Roxham
 - e) Procès-verbal du 11 avril 2018 de la MRC
 - f) Contrat de fauchage des routes de la MRC
 - g) CSDGS Plan d'engagement vers la réussite scolaire
 - h) Ministre responsable des Aînés décerne le titre de MADA
 - i) Le cannabis en milieu de travail – Formation de la MRC
 - j) Invitation : Fête des voisins à Lacolle
 - k) Invitation : Portes ouvertes Carrière Dunasso Inc. à Lacolle le 9 juin
 - l) MTMDET (MTQ) Appel d'offres pour travaux des ponceaux
 - m) Maladie de Lyme
20. Correspondance
21. Période de question :
22. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-122

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la consultation du Comité Consultatif en Urbanisme, pour la demande de dérogation mineure au 38, chemin Cristal, du 7 mai 2018.

RÉSOLUTION 2018-123

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2018.

RÉSOLUTION 2018-124

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient adoptés le Rapport financier et le Rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2018-125

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme que l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, est conforme aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION 2018-126

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de mai 2018 de la liste en annexe.

Du chèque 56466 au chèque 56611 inclusivement, le total est:
276 099.33\$

Le fonds de roulement est de : 650 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : ... 650 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2018-127

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande des soumissions, sur invitation, pour la préparation des relevés de poteaux et de la mise sur plans de ces relevés en préparation des documents de soumission pour l'implantation d'Internet Haute Vitesse par fibre optique.

RÉSOLUTION 2018-128

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandatée la compagnie Construction Maclé inc. pour le remplacement du solin d'acier au contour de la cheminée de la salle Jules-Romme et pour refaire le scellant des fenêtres et des portes du bureau de poste, au coût de 1 760.00\$, tel que décrit à la soumission numéro 20180528, datée du 28 mai 2018.

RÉSOLUTION 2018-129

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit mandatée la compagnie Construction



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Maclé inc. pour les travaux de peinture intumescente aux plafonds du sous-sol de la salle Jules-Romme, au coût de 4 550.00\$, tel que décrit à la soumission numéro 20180517, daté du 17 mai 2018.

RÉSOLUTION 2018-130

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient effectués, pour fin d'analyse, des prélèvements du matériau isolant à l'intérieur du garage municipal.

RÉSOLUTION 2018-131

ACCÈS À L'EAU POTABLE GRATUITE DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle désire s'impliquer davantage dans le domaine de la promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par des politiques municipales, par l'aménagement de ses milieux et par une offre de services conséquents;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan de la santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que, de ce fait, sa consommation doit être encouragée et facilitée;

CONSIDÉRANT QU' il est important pour la grande majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics municipaux en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE l'eau de Saint-Bernard de Lacolle est sécuritaire, saine et de grande qualité, la municipalité s'engage à installer des fontaines d'eau à contenant réutilisable, dans les endroits publics municipaux où la ressource d'eau n'est pas disponible;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Bernard-de-Lacolle souscrit à une approche axée sur le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'embouteillage et la distribution de l'eau et d'autres boissons dans des bouteilles de plastique ont des impacts néfastes sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE seule une infime partie des bouteilles de plastique à usage unique est recyclée, de telle sorte que de nombreuses bouteilles se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la municipalité, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau de source artésienne et/ou par des fontaines d'eau à contenant réutilisable, afin de maintenir la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas promouvoir la consommation de boissons sucrées en augmentant leur visibilité et leur accessibilité à la suite du retrait progressif de l'eau embouteillée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et à l'unanimité que :

La municipalité de Saint-Bernard de Lacolle :

- 1- S'engage à installer des fontaines d'eau, là où la ressource en eau le permet et/ou des fontaines d'eau à contenant réutilisable ;
- 2- Réduise progressivement l'offre d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et les parcs ainsi que lors d'évènements spéciaux gérés par la Municipalité, en lui substituant en tout temps et en toute saison, un accès à l'eau potable publique et/ou à des fontaines à contenant recyclable;
- 3- Élimine progressivement l'accès à d'autres boissons embouteillées tel les boissons sucrées pour les remplacer par des jus de qualité nutritive supérieure dans les endroits publics municipaux;
- 4- Encourage l'usage de gourdes et de contenants réutilisables;
- 5- Prévoit la présence de fontaines d'eau lors de l'aménagement de nouveaux espaces publics municipaux.

RÉSOLUTION 2018-132

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le Projet de règlement 94-5, règlement amendant le règlement numéro 94, règlement régissant la vitesse permise sur le réseau routier municipal.

RÉSOLUTION 2018-133

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2017-264 concernant la célébration de la fête Nationale.

RÉSOLUTION 2018-134

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient inscrits les élus, la directrice générale adjointe ou la trésorière adjointe au congrès de la FQM à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018 et que soient payés leurs frais d'inscription, d'hébergement et dépenses reliées au congrès.

RÉSOLUTION 2018-135

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée la journée de collecte des RDD, le 8 septembre 2018, ainsi que les dépenses s'y rattachant et que soit autorisée la directrice générale adjointe, Mme Jocelyne Blanchet, à signer « l'entente de collectes et d'évènements spéciaux » avec la ARPE, Association pour le Recyclage des Produits Électroniques du Québec, pour la collecte des produits électroniques dans le cadre de la journée de la Collecte des RDD.

RÉSOLUTION 2018-136

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit nommé M. Normand Faille, directeur du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, comme membre du comité technique de la MRC pour la révision du schéma de couverture de risque incendie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-137

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle entérine le choix du plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'asphaltage 2018, soient le chemin de la Grande-Ligne et la montée Richard, par l'entreprise MSA Infrastructures inc. au coût total de 656 428.15\$, incluant les taxes, en ajoutant les réflecteurs, pour un tonnage estimé de 6 372TM tel que soumis à la MRC des Jardins-de-Napierville en réponse à l'appel d'offre regroupé. (Prix à la tonne métrique, sans taxe : \$89.60)

Soumissionnaires	Prix
MSA Infrastructures inc.	656 428.15\$
Pavage Ultra	912 112.78\$
Pavage Axion Inc.	787 787.04\$
Ali Excavation	852 623.97\$
Sintra	947 058.78\$
Pavage Chenail	758 335.69\$

RÉSOLUTION 2018-138

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'entreprise Mécanic SC à effectuer les travaux de sand blast, primer, peinture et la réparation des trous dans le métal (rouille) sur la charrue International 2010, pour un coût variant entre 5 000.\$ et 7 000.\$, tel que décrit à la soumission.

RÉSOLUTION 2018-139

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandatée la compagnie Susan pour faire les travaux de réparation au tracteur John Deer (injecteurs et conduite) pour un coût variant entre 2 000.\$ et 5 000.\$.

RÉSOLUTION 2018-140

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandatée l'entreprise André Paris Inc. pour l'exécution de deux (2) coupes de foin le long des voies publiques de Saint-Bernard-de-Lacolle, une première en juin et la deuxième en septembre, au coût de 3 400.80\$/la coupe incluant les taxes, qu'il soit prévue une troisième coupe si nécessaire en juillet, que les travaux soient exécutés sous la surveillance de M. Normand Faille, responsable de la voirie et que la coupe soit faite jusqu'au milieu du fossé.

RÉSOLUTION 2018-141

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés le transport et la mise en place de la terre en provenance du nettoyage des fossés vers le parc régional afin de compléter le glissade.

RÉSOLUTION 2018-142

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient établis les salaires horaires des employés déjà engagés au camp de jour comme suit :

- Sara Jacobsen = 14.00\$
- Alexandra Ouellet = 14.00\$
- Julien Auclair = 13.00\$
- Mégane Pelletier = 13.00\$
- Thomas Gamache-Côté = 12.00\$
- Matthew Boyer = 12.00\$
- Kayla Moreau Paquette = 12.00\$
- Héloïse Lévesque = 12.00\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-143

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement des employés suivants pour la saison estival 2018, comme moniteurs (trices) au camp de jour et préposés (es) au chalet :

- Allisson Boyer = 14.00\$
- Audrey Slater = 12.00\$
- Corinne Côté = 12.00\$
- Marc-Antoine Morin = 12.00\$
- Gabrielle Marcil = 12.00\$
- Emily Bétournay = 12.00\$

RÉSOLUTION 2018-144

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé le personnel du Parc régional à offrir le service d'accompagnement au long des activités, par un moniteur, pour les clients en faisant la demande et que son salaire facturable soit de 15.00\$ l'heure.

RÉSOLUTION 2018-145

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 100.00\$ à la Légion Royale Canadienne, filiale 11 Lacolle et district.

RÉSOLUTION 2018-146

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à la majorité que ne soit pas afficher le poste de directeur municipal.

Mme Sylvie Faille est pour
M. André Lafrance est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est contre
M. Denis Robert est contre
M. Robert Duteau, maire se prononce pour

Présentation de la correspondance

Ouverture de la période des questions par le président

- M. Jean-Louis Tinant intervient concernant le stationnement de l'école primaire de St-Bernard
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 4 juin 2018.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier